

**DGA Mutualisation et soutien au fonctionnement des services
Service des Assemblées**

ARRETE DU MAIRE N° V-AR2021AS-1831P

Objet : Délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers et conseillers municipaux

Le Maire de Blois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Blois élu le dimanche 15 mars 2020 et réuni le lundi 25 mai 2020, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° B-D2020-059 du 25 mai 2020 portant la création de seize postes d'Adjoints au maire,

Vu la délibération n° B-D2020-060 du 25 mai 2020 portant élection de ces seize adjoints,

Vu la délibération n° B-D2020-064 du 25 mai 2020 par laquelle sur le fondement des articles L. 2122-22 et suivants du CGCT, le conseil municipal a décidé de déléguer au maire, et en son absence ou en cas d'empêchement, à chacun des adjoints dans l'ordre du tableau, l'exercice d'un certain nombre d'attributions,

Vu l'arrêté n° V-AR2020AS-1295p du 6 octobre 2020 de délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers et conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n° V-AR2021AS-0226p du 18 février 2021 portant délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers, conseillers municipaux, au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et à certains responsables de services, en matière de marchés publics,

Considérant que l'article L. 2122-18 du CGCT dispose que si le maire est seul chargé de l'administration, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que l'article L. 2122-19 prévoit que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service communaux,

Considérant qu'il importe dans un souci de bonne administration de procéder à quelques ajustements dans l'attribution des délégations aux élus,

Considérant l'intérêt dans un souci de bonne administration et de lisibilité des délégations de fonction et de signature de scinder en deux arrêtés, les délégations accordées aux élus et celles en matière de marchés publics au profit des élus et de l'administration,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégations de fonctions et de signature à Jérôme BOUJOT, premier adjoint

Jérôme BOUJOT, premier adjoint, devient **Adjoint à la ville durable** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

D'urbanisme ; architecture ; patrimoine bâti, patrimoine culturel et historique ; transition écologique des bâtiments ; énergie ; projet de rénovation urbain d'intérêt régional (PRUIR) ; action cœur de ville.

Aussi, **Jérôme BOUJOT, premier adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations et notamment les permis de construire et autres autorisations prévues par le code de l'urbanisme, documents d'urbanisme, publicités et pour toutes enquêtes publiques.

ARTICLE 2 : Délégations de fonctions et de signature à Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe

Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, devient **Adjointe du quartier Est et à la ville solidaire** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De politiques intergénérationnelles ; conseil des sages ; solidarité et action sociale ; santé ; politique du logement et suivi des copropriétés ; handicap ; ville inclusive ; familles et familles mono-parentales.

Elle reçoit également délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier Est** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats déclarations et attestations.

ARTICLE 3 : Délégations de fonctions et de signature à Benjamin VETELE, troisième adjoint

Benjamin VETELE, troisième adjoint, devient **Adjoint à la ville éducatrice et à la politique de la ville** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

D'éducation ; affaires scolaires ; réussite éducative ; petite enfance ; enfance ; jeunesse ; vie étudiante ; conseil des jeunes ; politique de la ville.

Aussi, **Benjamin VETELE, troisième adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature en matière :

D'éducation, affaires scolaires réussite éducative ; petite enfance ; enfance ; jeunesse ; vie étudiante ; conseil des jeunes ; politique de la ville : pour tous documents, courriers administratifs actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats déclarations et attestations.

De petite enfance en cas d'absence ou d'empêchement de Céline MOREAU, **conseillère municipale déléguée (selon l'article 24)** : pour tous documents, courriers administratifs actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats déclarations et attestations.

ARTICLE 4 : Délégations de fonctions et de signature à Corinne GARCIA, quatrième adjointe

Corinne GARCIA, quatrième adjointe, devient **Adjointe au personnel, à la Ville au service de la population et à la ville numérique** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De ressources humaines ; Ville au service de la population ; ville numérique ; élections.

Aussi, **Corinne GARCIA, quatrième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a

reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 5 : Délégations de fonctions et de signature à Yann BOURSEGUIN, cinquième adjoint

Yann BOURSEGUIN, cinquième adjoint, devient Adjoint à la sécurité ; à la tranquillité publique ; à la prévention de la délinquance et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De tranquillité publique ; sécurité ; prévention de la délinquance ; médiation ; sécurité routière, y compris du stationnement payant.

Aussi, **Yann BOURSEGUIN, cinquième adjoint, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

ARTICLE 6 : Délégations de fonctions et de signature à Christine ROBIN, sixième adjointe

Christine ROBIN, sixième adjointe, devient Adjointe à la démocratie vivante et permanente et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De participation citoyenne ; initiatives et consultations citoyennes ; instances participatives.

Aussi, **Christine ROBIN, sixième adjointe, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

ARTICLE 7 : Délégations de fonctions et de signature à Paul GILLET, septième adjoint

Paul GILLET, septième adjoint, devient Adjoint en charge du commerce ; de l'artisanat ; du tertiaire et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De développement commercial ; économie sociale et solidaire ; relations avec les commerçants, sédentaires, non sédentaires, les chambres consulaires.

Aussi, **Paul GILLET, septième adjoint, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

ARTICLE 8 : Délégations de fonctions et de signature à Fabienne QUINET, huitième adjointe

Fabienne QUINET, huitième adjointe, devient Adjointe du quartier Sud et à la ville culturelle et aux relations internationales et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De culture ; médiation culturelle ; événements culturels ; relations internationales et coopérations.

Elle reçoit également délégation permanente de fonctions pour connaître toute question concernant le **quartier Sud** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Fabienne QUINET, huitième adjointe, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

ARTICLE 9 : Délégations de fonctions et de signature à Ozgur ESKI, neuvième adjoint

Ozgur ESKI, neuvième adjoint, devient Adjoint aux travaux ; espaces publics ; intermodalité et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De travaux ; voirie communale ; circulation ; stationnement ; accessibilité, sécurité des bâtiments et des événementiels ; mobilités douces et politique cycliste.

Aussi, **Ozgun ESKI, neuvième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 10 : Délégations de fonctions et de signature à Christelle LECLERC, dixième adjointe

Christelle LECLERC, dixième adjointe, devient **Adjointe à l'intégration républicaine ; à l'égalité ; aux droits des femmes et à la mémoire** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De mémoire et éducation mémorielle ; associations patriotiques ; ordres nationaux ; Centre de la Résistance, de la déportation et de la mémoire (CRDM) ; laïcité ; égalité et lutte contre les discriminations ; droits des femmes.

Aussi, **Christelle LECLERC, dixième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 11 : Délégations de fonctions et de signature à Joël PATIN, onzième adjoint

Joël PATIN, onzième adjoint, devient **Adjoint à la ville sportive et aux loisirs** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De politique sportive ; relations avec les clubs et associations sportives.

Aussi, **Joël PATIN, onzième adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 12 : Délégations de fonctions et de signature à Hélène MENO, douzième adjointe

Hélène MENO, douzième adjointe, devient **Adjointe à la nature en ville ; agriculture urbaine et alimentation** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De biodiversité ; environnement ; végétalisation ; paysages ; nature et agriculture urbaines ; alimentation ; suivi du plan climat 2030.

Aussi, **Hélène MENO, douzième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 13 : Délégations de fonctions et de signature à Rachid MERESS, treizième adjoint

Rachid MERESS, treizième adjoint, devient **Adjoint du quartier Nord et aux équipements et événements sportifs** et reçoit délégation permanente de fonctions pour ces matières.

Il reçoit également délégation permanente de fonctions pour connaître toute question concernant le **quartier Nord** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Rachid MERESS, treizième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 14 : Délégations de fonctions et de signature à Claire LOUIS, quatorzième adjointe

Claire LOUIS, quatorzième adjointe, devient **Adjointe à la vie associative** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

De relations avec les associations ; développement des associations ; partenariats ; accompagnement à la vie associative ; gestion des maisons des associations.

Aussi, **Claire LOUIS, quatorzième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 15 : Délégations de fonctions et de signature à David LEGRAND, quinzième adjoint

David LEGRAND, quinzième adjoint, devient **Adjoint du quartier Centre et à la qualité du cadre de vie : espaces verts ; propreté urbaine ; gestion urbaine de proximité** et reçoit délégation permanente de fonctions pour ces matières.

Il reçoit également délégation permanente de fonctions pour connaître toute question concernant le **quartier Centre** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **David LEGRAND, quinzième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 16 : Délégations de fonctions et de signature à Christelle BERENGER, seizième adjointe

Christelle BERENGER, seizième adjointe, devient **Adjointe du quartier Ouest et aux maisons de quartiers ; centres sociaux Mirabeau et Quinière – Rosa Parks** et reçoit délégation permanente de fonctions pour ces matières.

Elle reçoit également délégation permanente de fonctions pour connaître toute question concernant le **quartier Ouest** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Christelle BERENGER, seizième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

ARTICLE 17 : Délégations de signatures accordées à chacun des adjoints

I - Délégations de signature pour les affaires générales (formalités au profit des administrés)

Les adjoints, ci-dessus visés aux articles précédents, reçoivent délégation permanente de signature pour :

- formalités diverses au profit des administrés :

- les légalisations de toutes signatures,
- les certifications de copies conformes,
- les certificats de résidence,
- les certificats de changement de résidence,
- les attestations d'accueil,
- les attestations d'intégration républicaine,
- les demandes de regroupement familial,
- les demandes temporaires de débit de boissons,
- les licences de débit de boissons,
- les certificats de dépôt de statuts des syndicats professionnels,
- les certificats d'affichage,
- les certificats de remise d'ampliation d'arrêté,

- recensement militaire :

- les notices de recensement militaire,
- les avis d'inscription pour le recensement militaire,
- les récépissés d'avis d'inscription pour le recensement militaire,
- les attestations de recensement militaire,
- les listes récapitulatives des recensés,

- agriculture :

- les bordereaux de remembrement,

- jurys criminels :

- signature des lettres aux électeurs tirés au sort et présidence de la séance au tirage au sort des électeurs,

- cimetières :

- les titres provisoires de recettes,
- les arrêtés de concession,
- les autorisations.

II - Délégations de signature pour les hospitalisations en soins psychiatriques sans consentement :

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles précédents, reçoivent délégation permanente de signature pour les arrêtés et tous actes pris en application de l'article L. 2212-2 6° du CGCT.

ARTICLE 18 : Délégations de fonctions et de signature à Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué

Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions et devient Rapporteur du budget et suivi financier, délégué aux marchés publics et à l'évaluation des politiques publiques.

Aussi, **Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

Par ailleurs, il reçoit délégation de signature, en matière de marchés publics, pour les actes mentionnés à l'arrêté n° V-AR2021AS-0226p portant délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers, conseillers municipaux, au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et à certains responsables de services, en matière de marchés publics, ou tout arrêté qui s'y substituerait.

ARTICLE 19 : Délégations de fonctions et de signature à Yann LAFFONT, conseiller municipal délégué

Yann LAFFONT, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la transition énergétique et reçoit délégation de fonctions en matière d'énergies nouvelles ; transition énergétique des bâtiments auprès de Jérôme BOUJOT, premier adjoint.

Aussi, **Yann LAFFONT, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme BOUJOT, premier adjoint, délégation de signature en matière d'énergies nouvelles ; transition énergétique des bâtiments.**

ARTICLE 20 : Délégations de fonctions et de signature à Catherine MONTEIRO, conseillère municipale déléguée

Catherine MONTEIRO, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée Action cœur de ville ; tourisme ; patrimoine historique et culturel et reçoit délégation de fonctions sur ces matières auprès de Jérôme BOUJOT, premier adjoint.

Aussi, **Catherine MONTEIRO, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme BOUJOT, premier adjoint, délégation de signature en matière de tourisme ; patrimoine historique et culturel ; programme Action cœur de ville.**

ARTICLE 21 : Délégations de fonctions et de signature à Kadiatou DIAKITE, conseillère municipale déléguée

Kadiatou DIAKITE, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée à la santé et au handicap et reçoit délégation de fonctions en matière de Politique de santé, suivi du contrat local de santé ; politique d'inclusion des personnes porteuses de handicap(s) auprès de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe.

Aussi, **Kadiatou DIAKITE, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, délégation de signature en matière de Politique de santé, suivi du contrat local de santé ; politique d'inclusion des personnes**

porteuses de handicap(s).

ARTICLE 22 : Délégations de fonctions et de signature à Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée

Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée aux Personnes âgées et aux politiques intergénérationnelles et Déléguée au conseil des sages et reçoit délégation de fonctions en matière de **Personnes âgées ; politiques intergénérationnelles ; conseil des sages** auprès de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe et Christine ROBIN sixième adjointe.

Aussi, **Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, délégation de signature en matière de Personnes âgées ; politiques intergénérationnelles.**

Également, **Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Christine ROBIN, sixième adjointe, délégation de signature en matière de Conseil des sages.**

ARTICLE 23 : Délégations de fonctions et de signature à Danièle ROYER-BIGACHE, conseillère municipale déléguée

Danièle ROYER-BIGACHE, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée au logement et reçoit délégation de fonctions en matière de Politique du logement, suivi des copropriétés auprès de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe.

Aussi, **Danièle ROYER-BIGACHE, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, délégation de signature en matière de Politique du logement, suivi des copropriétés.**

ARTICLE 24 : Délégations de fonctions et de signature à Céline MOREAU, conseillère municipale déléguée

Céline MOREAU, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée à la petite enfance et reçoit délégation de fonctions sur cette matière auprès de Benjamin VETELE, troisième adjoint.

Aussi, **Céline MOREAU, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans le domaine pour lequel elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

ARTICLE 25 : Délégations de fonctions et de signature à Mourad SALAH-BRAHIM, conseiller municipal délégué

Mourad SALAH-BRAHIM, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la jeunesse et à la politique de la ville et reçoit délégation de fonctions en matière de **jeunesse ; conseil des jeunes ; politique de la ville** auprès de Benjamin VETELE, troisième adjoint.

Aussi, **Mourad SALAH-BRAHIM, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Benjamin VETELE, troisième adjoint, délégation de signature en matière de jeunesse ; conseil des jeunes ; politique de la ville.**

ARTICLE 26 : Délégations de fonctions et de signature à Cédric MARMUSE, conseiller municipal délégué

Cédric MARMUSE, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la médiation culturelle et aux relations internationales et reçoit délégation de fonctions en matière de **Médiation culturelle ; relations internationales et coopérations** auprès de Fabienne QUINET, huitième adjointe.

Aussi, **Cédric MARMUSE, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Fabienne QUINET, huitième adjointe, délégation de signature en matière de Médiation culturelle ; relations internationales et coopérations.**

ARTICLE 27 : Délégations de fonctions et de signature à José ABRUNHOSA, conseiller municipal délégué

José ABRUNHOSA, conseiller municipal délégué, devient Délégué à l'accessibilité, la sécurité des bâtiments et aux événementiels et reçoit délégation de fonctions sur ces matières auprès de Ozgur ESKI, neuvième adjoint.

Aussi, **José ABRUNHOSA, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Ozgur ESKI, neuvième adjoint, délégation de fonctions et de signature en matière d'accessibilité, de sécurité des bâtiments et des événementiels** et notamment pour participer aux visites de sécurité et commissions relatives aux établissements recevant du public, événementiels et à l'accessibilité.

ARTICLE 28 : Délégations de fonctions et de signature à Frédéric ORAIN, conseiller municipal délégué

Frédéric ORAIN, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la mémoire et éducation mémorielle et reçoit délégation de fonctions sur ces matières auprès de Christelle LECLERC, dixième adjointe.

Aussi, **Frédéric ORAIN, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Christelle LECLERC, dixième adjointe, délégation de signature en matière de mémoire et éducation mémorielle ; associations patriotiques ; ordres nationaux ; Centre de la Résistance, de la déportation et de la mémoire (CRDM), laïcité ; égalité et lutte contre les discriminations ; droits des femmes.**

ARTICLE 29 : Délégations de fonctions et de signature à Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée

Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée à l'alimentation et aux jardins familiaux ou participatifs et reçoit délégation de fonctions sur ces matières auprès d'Hélène MENU, douzième adjointe.

Aussi, **Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement d'Hélène MENU, douzième adjointe, délégation de signature en matière d'alimentation urbaine et collective ; jardins familiaux ou participatifs.**

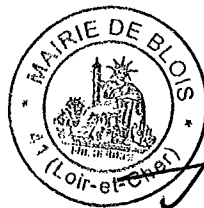
ARTICLE 30 : Validité des délégations

Les dispositions fixées par l'arrêté n° V-AR2020AS-1295p du 6 octobre 2020 sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté qui intervient au jour de sa signature. Conformément à l'article L. 2122-20 du CGCT, les délégations visées ci-dessus subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 31 : Communication et transcription du présent arrêté

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire, transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché, publié et notifié aux intéressés.

Fait à Blois, le **22 DEC. 2021**



Le Maire,

Marc Gricourt
Marc GRICOURT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 Rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.